



Relisant le rapport que j'avais publié avec Christian Cointat et Félix Desplan en juillet 2012 à la suite de la mission que nous avons effectuée au nom de la commission des lois du Sénat à Mayotte, je mesure combien, depuis longtemps, la situation explosive que connaît ce 101^e département français était connue, diagnostiquée et combien des mesures spécifiques étaient déjà définies pour éviter que la situation n'empire. D'autres missions ont depuis corroboré nos analyses et nos propositions. Je pense en particulier aux travaux d'Alain Christnacht.

Malheureusement, la situation n'a cessé d'empirer. On ne compte plus le nombre de ceux qui, partis d'Anjouan, la principale île des Comores, située à soixante-dix kilomètres de Mayotte, sur ces bateaux appelés « kwassas kwassas » ont péri parmi les coraux, ou, après avoir passé une nuit au centre de rétention de Mayotte, ont été reconduits à Anjouan... avant de tenter de revenir quelques jours plus tard, affrontant les mêmes risques, à nouveau convoyés par des passeurs, dont l'action s'inscrivait et s'inscrit toujours dans le cadre d'une corruption non seulement organisée, mais tolérée.

Pour beaucoup de Comoriens, Mayotte, c'est la France et c'est déjà l'Europe. D'où une attraction très forte. La population de Mayotte s'est ainsi multipliée par dix en cinquante ans. La surpopulation est considérable. Quelque 30 % des habitants sont sans papier. Les bidonvilles ont proliféré, l'insécurité aussi. Faute de place, les enfants ne vont, le plus souvent, à l'école qu'une demi-journée par jour afin que d'autres puissent y être accueillis l'autre demi-journée.

Face à cette situation, Gérald Darmanin a annoncé de « *grands moyens* » – répondant, ce faisant, aux vœux d'une grande partie de la population et des élus. Son objectif est de renvoyer aux Comores des personnes venues en grand nombre d'Anjouan et, ainsi, de mettre fin à des quartiers d'habitat insalubres, et plus qu'insalubre.

Le problème est que les autorités comoriennes – qui n'ont jamais accepté la départementalisation de Mayotte ni d'ailleurs son rattachement à la France – ont décidé de fermer les ports et donc l'accès aux Comores pour les personnes venant de Mayotte – arguant notamment, ce qui n'est pas faux, que des liens familiaux existent souvent entre les habitants d'Anjouan et de Mayotte.

Et comme l'écrit *Le Monde* dans son édition du 29 avril, « *la démonstration de force voulue par l'État s'est transformée en mise en scène de son impuissance et piège politique [...] L'instrumentalisation politique du thème de l'immigration, sa gestion uniquement sécuritaire, en lieu et place d'une action gouvernementale coordonnée incluant les dimensions sociales et diplomatiques, a transformé une série de problèmes lourds et complexes en machine infernale.* »

Nous préconisons déjà en 2012 d'« *œuvrer activement pour la conclusion d'accords bilatéraux entre la France et les Comores dans les domaines de l'immigration.* » Nous expliquions aussi que les sommes dépensées pour tenter de lutter contre une immigration illégale, souvent en pure perte, pourraient contribuer au développement des Comores et qu'un accord global pourrait à la fois porter sur le développement et la maîtrise de l'immigration. Je n'ignore nullement combien cela était, et reste, difficile, même si des initiatives ont été prises récemment par les autorités françaises en direction de celles des Comores.

Ce qui me paraît sûr, c'est que le volet sécuritaire ne suffira pas à régler une situation qui est, à bien des égards dramatique.

Jean-Pierre Sueur

>> [Lire le rapport d'information de Christian Cointat, Félix Desplan et Jean-Pierre Sueur](#)